

Québec L'ancien palais de justice

Luc Noppen

Number 36, Summer 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18826ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

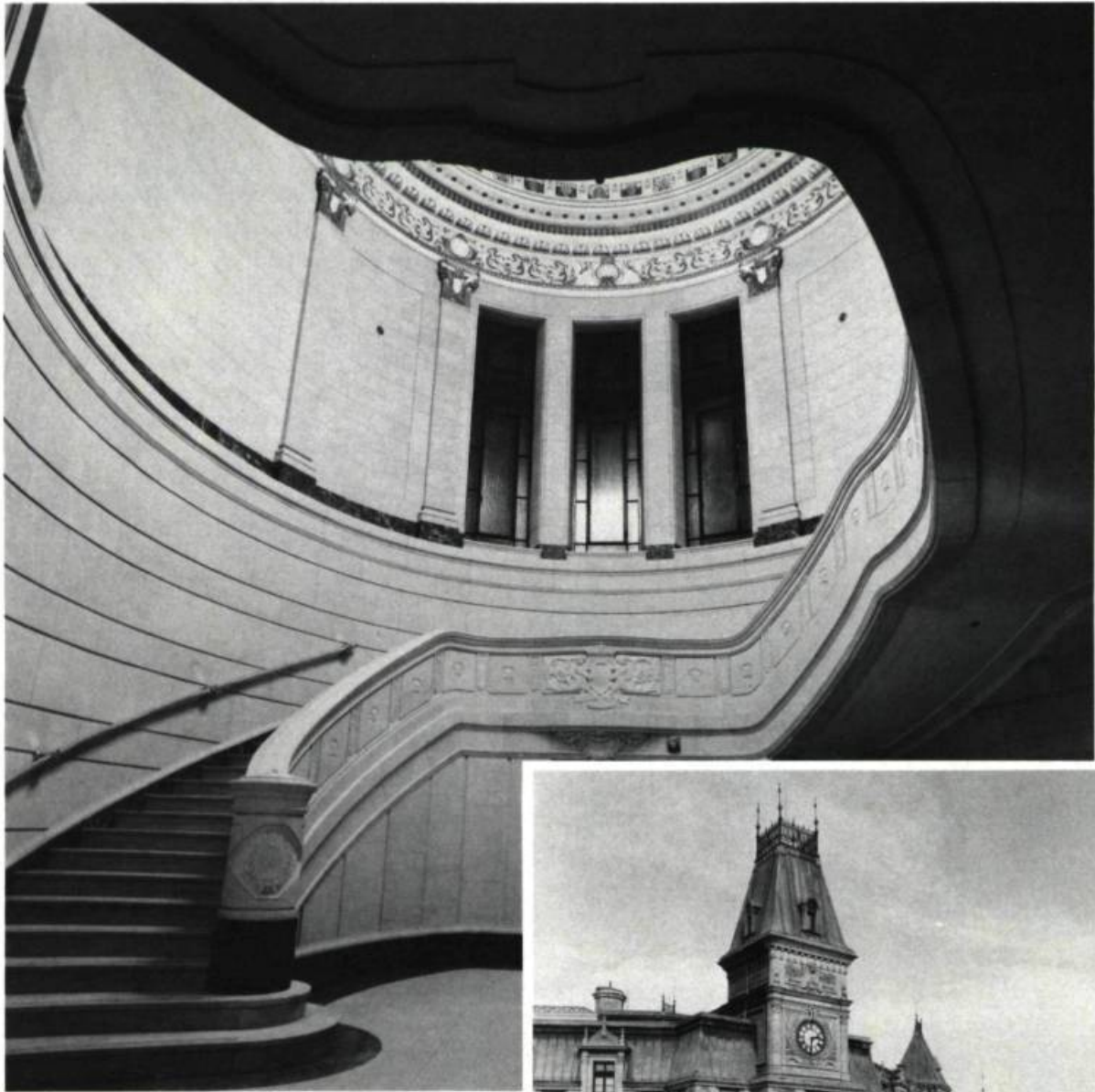
Cite this article

Noppen, L. (1987). Québec : l'ancien palais de justice. *Continuité*, (36), 21–24.

QUÉBEC

L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE

Grâce à une restauration minutieuse, ce monument de Québec a retrouvé sa splendeur d'antan.



L'escalier d'honneur est placé dans un espace qui emprunte la forme d'une ellipse. À noter les planchers et les murs revêtus de marbres américains, et l'ornementation élaborée.

Sur les façades, on retrouve l'étagement typique des châteaux français du XVI^e siècle: un bandeau en pierre à bossage qui suggère la hauteur du piédestal classique, puis un registre qui reçoit les fenêtres et évoque la hauteur des pilastres.



L'ancienne salle des délibérations est la pièce dont le décor et le mobilier sont le plus élaboré.

Depuis quelques mois, le ministère des Finances du Québec loge dans le somptueux décor de l'ancien palais de justice de Québec. Construit de 1883 à 1887 d'après les plans de l'architecte Eugène-Étienne Taché et de l'ingénieur Jean-Baptiste Derome, l'ancien palais de justice, situé rue Saint-Louis, rappelle par son style les châteaux français du XVI^e siècle. Agrandi par une aile neuve entre 1922 et 1927, l'édifice est entièrement reconstruit, redécoré et remeublé entre 1927 et 1936, selon le goût de l'époque: l'architecture Beaux-Arts.

En 1979, la décision de relocaliser le palais de justice dans un nouvel immeuble à la basse-ville entraîne l'élaboration d'un plan de conservation et de reconversion de l'édifice séculaire de la place d'Armes. La Société Immobilière du Québec (SIQ) conçoit un programme de travaux dont l'objectif est d'assurer la conserva-



tion de l'immeuble historique et de ses qualités architecturales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, tout en permettant une nouvelle occupation qui réponde aux besoins d'aujourd'hui.

L'ancienne bibliothèque du Barreau, classée bien culturel, a retrouvé ses magnifiques puits de lumière.



Pour la SIQ ce dossier revêt une extrême importance. D'abord à cause des qualités mêmes de l'édifice, qui sera d'ailleurs classé monument historique en 1983. De plus, il faut reconnaître que la reconversion pose un ensemble de problèmes: il n'est pas facile en effet de réutiliser un édifice initialement construit selon les exigences spécifiques d'un palais de justice. Enfin, en 1981, le futur occupant n'est pas encore identifié et, qui plus est, on ne peut tenir pour acquis que le ministère ou l'organisme qui s'y installera l'occupera pour toujours, d'où l'obligation de prévoir des aménagements réversibles.

L'INTÉGRITÉ ARCHITECTURALE

En 1982, un premier rapport d'expertise recommande que les travaux de restauration touchant l'enveloppe extérieure du bâtiment se limitent au nettoyage des façades et à la réparation des fenêtres. Quant à l'intérieur, trois catégories d'espaces sont définies: les espaces les plus significatifs qui doivent être préservés intégralement, incluant le mobilier; les espaces moins élaborés dont l'apparence générale ne doit cependant pas être altérée par des aménagements nouveaux; les autres espaces qui doivent être traités comme faisant partie

d'un ensemble revêtant un caractère particulier. La philosophie d'ensemble est résumée dans cette phrase-clé: «Le choix de la vocation future de l'édifice, et le type d'aménagement requis pour soutenir celle-ci ne devront pas être préjudiciables à son intégrité architecturale».

Pour établir les plans et devis de cette restauration, la Société Immobilière retient les services de l'agence Dorval et Fortin de Québec. Ayant déjà à leur actif la restauration de l'Hôtel du Parlement et du Musée du Québec, ces architectes ont développé une bonne expertise dans la restauration d'édifices publics richement ornés, tant à l'intérieur (décor architectural en plâtre et boiseries) qu'à l'extérieur (pierre de taille et ornements sculptés).

Le bureau aménagé pour le juge en chef de la Cour supérieure, de 1930 à 1934, d'après les plans des architectes Frappier et Fontaine. Cette pièce et son mobilier ont été classés biens culturels. Elle est maintenant réservée au ministre des Finances.

C'est l'ébéniste-sculpteur Jules-André Carrier, de l'atelier Le Cagibi à Portneuf, qui a restauré avec soin le mobilier des pièces classées.



Les travaux débutent en 1983 par l'extérieur. Les façades sont tout d'abord nettoyées avec soin, afin d'éviter d'endommager le calcin, couche de protection. Les pierres sont rejointoyées et les fenêtres réparées ou remplacées selon le cas. Si dans l'ensemble l'état de la maçonnerie est satisfaisant – la pierre «malade» des étages supérieurs ayant été remplacée en 1906-1907 – il faut néanmoins changer plusieurs pierres, notamment autour des fenêtres et lucarnes. Le cas de l'avant-corps central est plus délicat. Le granite de Stans-taed, utilisé autour du portique et comme support de l'ornementation sculptée, est très dégradé et poreux. Aussi la sculpture apparaît-elle très détériorée et doit-on la restaurer et la stabiliser avec des résines, notamment par moulage.



À l'intérieur, la préoccupation première est d'assurer la sécurité et un fonctionnement moderne dans le respect des qualités architecturales du monument. Il faut d'abord renouveler la mécanique et l'électricité, garantir l'édifice contre le feu et le doter d'une ventilation et d'une climatisation adéquates. Si dans un immeuble moderne ces services parcourent l'espace vacant entre les planchers et les plafonds suspendus, les plafonds à caissons en plâtre des édifices anciens rendent impossible ce genre de disposition. Forts de l'expérience réussie à l'Hôtel du Parlement, les architectes proposent donc de creuser, dans l'épaisseur des planchers, un caniveau à partir duquel les services sont distribués, tant vers le haut que vers le bas. Les cages d'escaliers doivent ensuite être isolées: protéger les issues et assurer les circulations verticales en cas de feu nécessitent en ef-

fet l'installation de portes coupe-feu aux extrémités des couloirs. Enfin, comme tout édifice public, l'ancien palais de justice doit être accessible aux personnes handicapées, ce qui oblige à des aménagements particuliers.

UN DÉCOR RAFFINÉ

Le décor intérieur, réalisé par les architectes Sylva Frappier et Léopold Fontaine entre 1927 et 1934, est d'un style Beaux-Arts riche et achevé. Ce style renoue avec la sculpture sur pierre (bas-reliefs et motifs figuratifs divers) et introduit les matériaux nobles (marbre) et la polychromie dans les plafonds à caissons. À la limite de son extension, comme c'est le cas au palais de justice, il s'approprie même l'usage du bronze et du fer forgé introduit en Amérique du Nord par l'Art déco.

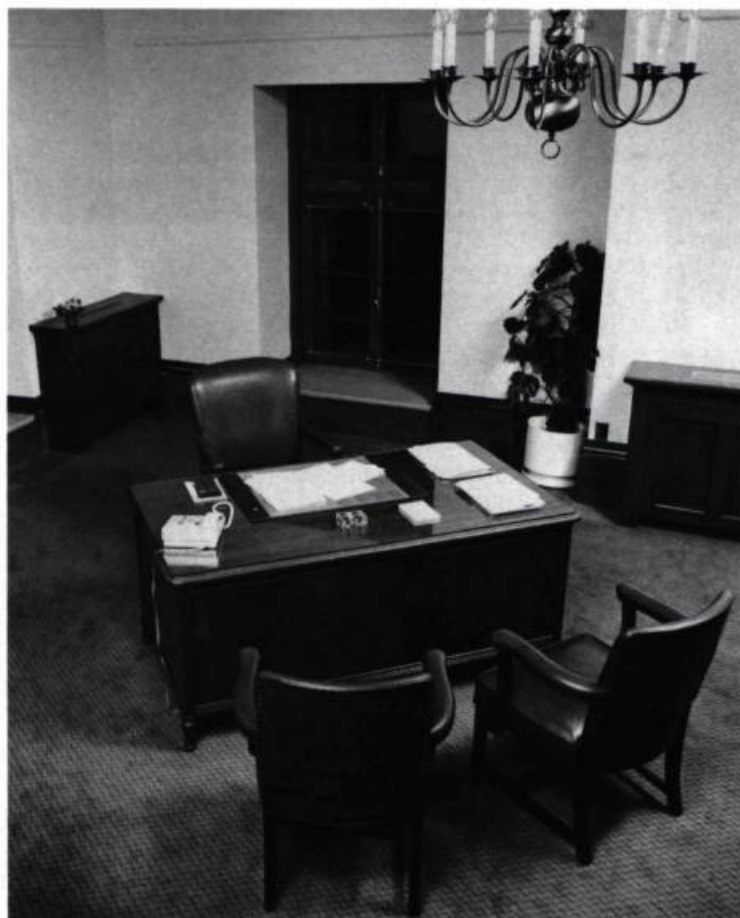
L'édifice séculaire a retrouvé aujourd'hui toute la richesse de ce décor. La réfection des plâtres abîmés par des infiltrations, le complètement des plafonds à caissons endommagés au fil des ans, le nettoyage et la pose de vernis sur les boiseries, le nettoyage des marbres et des ornements en bronze, la restauration des motifs peints sur les nombreux plafonds sont autant de travaux qui ont permis à une main-d'œuvre hautement spécialisée de relever des défis on ne peut plus intéressants.

En février 1987 les travaux sont terminés. Les derniers mois du chantier permettent d'adapter les espaces restaurés aux besoins du client: le ministère des Finances. Dans quelques salles, on opte pour un cloisonnement qui respecte le caractère architectural de l'édifice; ailleurs, plusieurs postes de travail autonomes se partagent le même espace.

Le mobilier ancien demeuré sur place est déjà restauré. D'ici quelques années l'ensemble de l'ameublement sera complété, paraît-il, par des éléments qui, tout en respectant le caractère de l'édifice restauré, contribueront à le mettre en valeur.

Un cloisonnement temporaire largement vitré permet d'entrevoir l'ensemble des plafonds richement moulurés des salles de tribunal.

Dans les aires de circulation, les plafonds sont ornés de motifs sculptés et de moulures.



La mezzanine de la bibliothèque a aussi une ornementation recherchée. Les étagères en fonte et en bronze ont été acquises en 1930.

Les bureaux autrefois occupés par les juges ont été restaurés avec soin; plusieurs d'entre eux ont déjà reçu un mobilier qui s'intègre à l'ensemble.

NDLR: Les photos qui illustrent cet article sont de Louise Leblanc et de René Méthot. Elles nous ont été gracieusement fournies par le Service des ressources pédagogiques de l'Université Laval.

Restauré au coût de 15 millions de dollars, l'ancien palais de justice revit aujourd'hui. Reste à lui trouver un nom. Hôtel des Finances ferait très à la mode à l'approche des fêtes de la francophonie; toutefois, «édifice Eugène-Étienne Taché» mettrait à l'honneur cette figure imposante qui a tout fait pour assurer la survie et l'affirmation du caractère français du paysage architectural de Québec.

Luc Noppen

Historien d'architecture.